

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260605-2026_06_09-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15

- Présents : 13

- Pouvoirs : 2

- Voix : 13

Voix exprimés : 13

- Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : Mme le Maire

Objet : Révision du SCoT du Bugey – Avis sur projet arrêté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2017 approuvant le Schéma de cohérence territoriale du Bugey

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Bugey-Sud du 14 mars 2024 prescrivant la révision du SCoT du Bugey

Vu le débat du projet d'aménagement stratégique du SCoT du Bugey en conseil communautaire du 25 septembre 2025,

Vu la délibération en date du 26 février 2026 du conseil communautaire de la communauté de communes Bugey-Sud arrêtant le projet de révision du SCoT du Bugey,

Vu l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,

Madame le maire :

- Expose au Conseil Municipal que la communauté de communes Bugey-Sud a transmis à la commune le 13 avril dernier le projet arrêté de la révision du SCoT du Bugey.
- Rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire pour les vingt prochaines années. Les objectifs du SCoT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, la mobilité, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, le tourisme, le patrimoine, les équipements et services aux populations, la santé, l'agriculture, et l'urbanisme notamment.
- Le périmètre du SCoT du Bugey représente les 41 communes de la communauté de communes Bugey-Sud.

Le projet du SCoT arrêté, transmis dans sa globalité, comprend les documents suivants :

- Une notice explicative
- Des annexes
 - Diagnostics : territorial, paysager, environnemental
 - Carnet de voyage
 - Evaluation environnementale
 - Analyse et justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Justification des choix
 - Articulation du Schéma avec les autres documents
- Un projet d'aménagement stratégique (PAS)
- Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)
- Un programme d'actions
- Le bilan de la concertation
- La délibération du conseil communautaire de la communauté Bugey-Sud du 26 février 2026 arrêtant le projet de révision du SCoT du Bugey

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet arrêté de la révision du SCoT du Bugey conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme
- Donne pouvoir à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026

Madame le Maire.



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260605-2026_06_10-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 13

Votes exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : G. PREVOST

OBJET : Désignation des membres de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies des eaux de la communauté de communes Bugey-Sud.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud adoptés le 17 Novembre 2022 en conseil communautaire,
- Vu la délibération 2026-17,
- **Considérant** que les régies de l'eau et de l'assainissement de Bugey-Sud sont administrées par un conseil d'exploitation unique, sous l'autorité de la Présidente de la Communauté de communes Bugey Sud et du conseil communautaire ;
- **Considérant** le fait que chaque commune de la Communauté de communes doit être représentée à ce conseil d'exploitation par un membre titulaire et un membre suppléant, issus du conseil municipal de la commune ;
- **Considérant** le fait que les membres désignés par la commune au conseil d'exploitation ne peuvent en aucun cas prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises travaillant pour les régies, occuper une fonction dans ces entreprises, assurer une prestation pour ces entreprises ou prêter leur concours à titre onéreux aux régies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération 2026-17
- De désigner Madame Sandrine LACHIZE-PICCINO en qualité de membre titulaire de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud,
- De désigner Monsieur Grégory PREVOST, en qualité de membre suppléant de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud,

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026
Madame le Maire.

